

Image not found or type unknown



Question sur un divorce de son ex femme

Par **ninette**, le **05/09/2008 à 10:35**

bonjour,voila ma question : je me suis mriée et mon mari et divorcé de son ex femme elle porte toujours son nom il voudrai savoir si il peut lui faire enlever pour quel ne porte plus son nom a lui en attente de votre réponse cordialement

Par **caromaiwen**, le **05/09/2008 à 12:30**

sur le jugement du divorce il doit etre notifié qu elle peut garder son nom d epouse si tel n est pas le cas elle n a pas le droit de le porter
Si il est note il faut refaire une demande au jaf je pense

Par **ninette**, le **05/09/2008 à 17:47**

merci beaucoup pour votre réponse oui c est marquer sur le jugement il va donc prendre un avocat. Vous pensez qu ils peuvent lui enlever le nom ??? Je voudrais savoir si c est chere pour faire une demande ??? cordialement

Par **caromaiwen**, le **05/09/2008 à 18:42**

Renseignez vous au tribunal mais comme le divorce est deja prononce je pense que vous pouvez saisir le jaf sans avocat.

Par **Patricia**, le **05/09/2008 à 21:10**

Bonsoir,

Quand une femme divorcée continue de porter le nom de son ex-mari, c'est qu'après demande de sa part, l'ex mari a donné son accord.

"OUI C'EST MARQUE SUR LE JUGEMENT" donc normal...Inutile de prendre un avocat
Voyez déjà auprès de votre mari...

Cordialement

Par **ninette**, le **05/09/2008 à 21:17**

merci je vous redemande parce que j'y tiens vraiment je voudrais savoir pensez vous qu'il va gagné.... moi pour moi quel porte mon nom c'est tres difficile et en plus que j ai un enfant avec mon mari et quel porte le meme nom que mon fils je ne supporte pas comprendre moi c'est tres difficile
mais je vous en remercie tres chaleureusement merci encore
cordialement

Par **ninette**, le **05/09/2008 à 21:20**

enfaite il a dit oui mais il penser que c etait pour les enfants mais pas pour elle et ces apres qu il a vu que elle porter son nom et il veut vraiment plus faire enlever vous croyer qu'il pourra ???

Par **ninette**, le **05/09/2008 à 21:33**

donc si elle se remarie elle perd définitivement le nom de son ex-mari ou elle peut le garde
cordialement

Par **Patricia**, le **06/09/2008 à 00:30**

Si elle se remarie elle portera le nom de son nouveau mari, associé à son nom de jeune fille (de son père).

Par **ninette**, le **06/09/2008 à 08:10**

merci énormément de tout les réponse merci cordialement